

## SANTÉ

# Bien travailler en Belgique

**BELGIQUE** La France confinée, comment faire quand on travaille en Belgique ?

Les Français venant travailler en Belgique sont nombreux dans les zones frontalières du Plat Pays. C'est le cas dans certains commerces ou encore dans de grandes entreprises (Burgo Ardenne à Harnoncourt, Ferrero à Arlon ou encore à l'hôpital d'Arlon). Comment s'organiser pour les prochaines semaines quand on est Français et que l'on travaille en Belgique ?

Les travailleurs dans ce cas doivent d'abord se soumettre aux lois de leur pays de résidence, c'est-à-dire la France. Si leur entreprise n'a pas fermé ses portes ou n'organise pas de télétravail, ces travailleurs doivent se munir d'un document. Car, maintenant en France, il faut justifier ses déplacements.

Ces travailleurs doivent donc télécharger un formulaire sur le site du ministère de l'Intérieur français. Il s'agit de « l'attestation de déplacement dérogatoire ». Sur ce document, les travailleurs doivent donner leurs noms et prénoms, date de naissance, adresse. Ils cocheront ensuite la case : « déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être diffé-



De nombreux Français viennent travailler en province de Luxembourg chaque jour. Illustration

rés ». Le document est à dater et signer. Et à présenter lors d'un contrôle policier pour éviter une amende. Les lois s'appliquant dans le pays où l'on se trouve, il est conseillé aux Belges travaillant en France de faire de même. Une fois en Belgique, en revanche, point besoin d'attestation, même si le pays est entré en confinement hier à midi et que les déplacements y sont limités au strict minimum. ■

### MÊME CHOSE AU LUXEMBOURG

Le Grand-Duché a édité lundi des formulaires justificatifs pour le passage de la frontière des résidents français. Environ 106 000 travailleurs du Grand Est traversent quotidiennement la frontière pour travailler. Grâce aux certificats, ils pourront être exemptés de restrictions sur les traversées des frontières.

## COMMERCE

# Leclerc retrouve son calme

### SEDAN

Une journée après la mise en place du confinement, l'hypermarché Leclerc de Sedan en a ressenti les premiers effets. Après l'effervescence et la foule des derniers jours (notre édition du lundi 16 mars), l'enseigne a retrouvé un semblant de calme dès hier. En effet, les clients ont pu traverser les allées de l'hypermarché sans se bousculer, avec plus de calme et de sérénité, en respectant la marge de sécurité d'un mètre conseillée.

Ces derniers jours, l'hypermarché sedanais avait mis en place deux files pour filtrer les entrées. Néanmoins, en cette fin de matinée de mercredi, les clients pouvaient entrer dans l'hypermarché sans prendre en compte ce dispositif.

Concernant les rayons, seul celui des pâtes semblait touché, malgré



Les choses étaient plus calmes dès hier à l'hypermarché sedanais.

un stock renouvelé. En outre, certains employés portent le masque médical.

L'hypermarché restera ouvert puisqu'il est sur la liste des com-

merces autorisés pendant la période de confinement, permettant d'effectuer les achats de première nécessité. ■

VINCENT MARCHÉ

## PRATIQUE



Ne vous précipitez pas à la mairie, appelez d'abord. Illustration

# Comment déclarer la naissance de mon enfant

### SEDAN

Chaque jour, nous répondons à une question pratique que les Sedanais peuvent se poser en ces temps de confinement. Aujourd'hui, penchons-nous sur les actes de naissance. Covid-19 ou non, les accouchements ne se sont pas subitement interrompus. La maternité de Sedan continue de fonctionner. Si vous venez d'avoir un enfant, ou que son arrivée est imminente, comment pourriez-vous déclarer sa naissance ? Comme d'habitude, il faut vous tourner vers la mairie de Sedan. Mais sans vous y rendre physiquement dans un premier temps. Prenez

d'abord un rendez-vous par téléphone. Le standard téléphonique est ouvert, au 03 24 27 73 00. Un créneau vous sera rapidement accordé car un agent est de permanence à l'hôtel de ville, aux horaires habituels. La procédure est la même pour les actes de décès. Les demandes concernant les cartes d'identité et les passeports ne sont en revanche pas considérées comme urgentes, et donc pas traitées pour le moment. ■

### CLARE MARTIN-BELOZANNE

Vous vous posez une question pratique ? Vous ne savez pas comment effectuer une démarche ? Envoyez-nous votre demande à [sedan@lunion.fr](mailto:sedan@lunion.fr) et nous tâcherons de publier la réponse.

## L'ACTUALITÉ EN FLASH



### SEDAN

### La Meuse descend

Après plusieurs épisodes de crues ces dernières semaines, la Meuse a commencé sa phase de décrue ces derniers jours. Enregistré à 5,64 m le 13 mars, le niveau du fleuve à Sedan est descendu rapidement pour atteindre hier, aux alentours de 16 heures, 4,61 m.

Soit une descente d'un mètre en l'espace de cinq jours. Les prévisions météorologiques incitent à l'optimisme concernant un retour à l'ordinaire. En effet, aucune averse n'est prévue dans les prochains jours.

### DONCHERY

### L'opposition a déposé son recours

La liste menée par Olivier Hanot à Donchery a obtenu un score que l'on voit peu aux municipales : zéro voix. Le maire sortant, Christian Welter, a été réélu avec 100 % des suffrages exprimés (15,68 % des votes étant blancs ou nuls). Les bulletins d'« Un nouveau souffle pour Donchery » avaient été retirés des bureaux, jugés non conformes par le maire. Après avoir déposé un huissier dimanche, la liste opposante a déposé un recours auprès du tribunal administratif hier, via une plateforme en ligne et une copie papier en préfecture. Ils dénoncent le fait qu'il leur ait été interdit d'imprimer de nouveaux bulletins dimanche, la présence d'erreurs dans les bulletins de Christian Welter et des irrégularités dans les listes d'émargement. Ils espèrent obtenir l'annulation des élections.



CONTACTEZ-NOUS

### LA RÉDACTION

Attention, en raison du confinement, aucun accueil de public n'est possible dans nos locaux  
Tél. 03 24 29 38 38  
[sedan@lunion.fr](mailto:sedan@lunion.fr)  
Permanence faits divers : 06 01 10 20 95  
Service abonnements : 03 66 89 04 04  
Publicité : 03 24 33 78 78